

Bilan de la Sécurité Routière 2017

Dans le département du Rhône, on observe en 2017 une légère baisse de la mortalité routière par rapport à 2016, mais une hausse du nombre d'accidents corporels de près de 10 % et une augmentation du nombre de blessés hospitalisés de 25 %. La mortalité routière a diminué en milieu urbain mais a augmenté sur le réseau des autoroutes et voies rapides où elle atteint son niveau le plus élevé sur les 6 dernières années. La mortalité des cyclistes a diminué pour retrouver un niveau comparable aux années antérieures.

Ces tendances sont moins marquées sur le plan national où l'on constate en 2017, outre une légère baisse de la mortalité routière, une hausse de 2 % du nombre d'accidents et du nombre des blessés hospitalisés.

Si l'on compare, tant avec le niveau national qu'avec les autres départements les plus urbanisés, on voit que le Rhône se distingue, en rapportant au nombre d'habitants, par un nombre plus élevé d'accidents corporels et de blessés hospitalisés, mais un nombre de morts plus faible.

On observe une stagnation du nombre des accidents sur ces 10 dernières années dans le Rhône, alors que la tendance générale de l'évolution est, ailleurs, à la baisse.

Si la majorité des accidents du département se situe en milieu urbain, les routes secondaires situées hors agglomération concentrent 8 % des accidents et près de 30 % des accidents mortels et 17 % des blessés hospitalisés.

La mesure d'abaissement à 80km/h inscrite dans le code de la route et applicable depuis le 1er juillet 2018 aura donc une résonance également sur les routes du département. Il s'agit d'une mesure de rupture qui devrait permettre de sauver plus de 300 vies par an en France et de franchir un nouveau pallier au niveau de l'accidentologie dont l'évolution actuelle ne s'infléchit plus.

Cette disposition constitue l'une des 18 mesures adoptées par le comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018.

Dans le département du Rhône, un nouveau document général d'orientation (DGO) a été adopté le 1er février 2018. Il formalise la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux autour d'orientations d'actions à mener en matière de sécurité routière dans les cinq prochaines années.

Joël Prillard,
Directeur départemental des territoires du Rhône

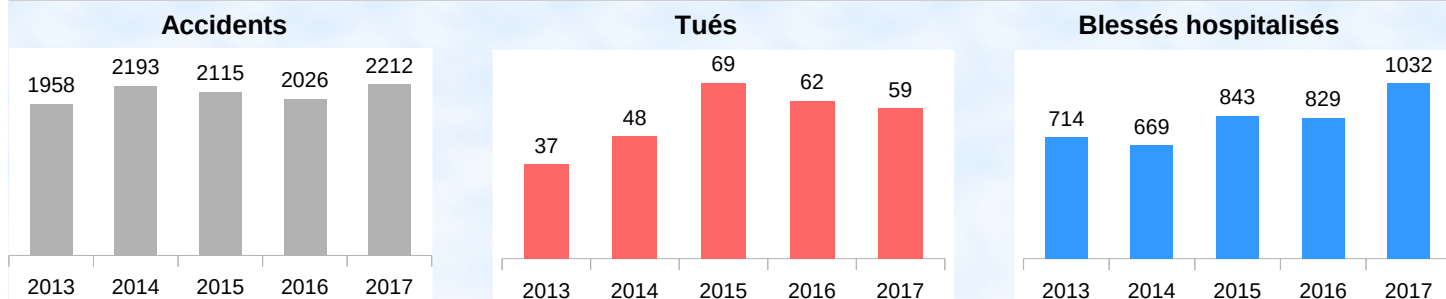
Chiffres clefs de l'année

2 212 accidents
1 032 blessés hospitalisés
1 852 blessés légers

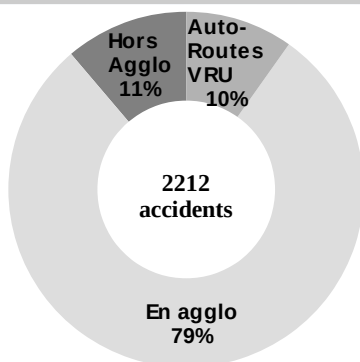
59 tués
dont

23 automobilistes
18 piétons
13 motards et 1 cyclomotoriste
2 cyclistes
2 autres : 1 conducteur de poids lourd, 1 conducteur de quad

Évolution de l'accidentalité du Rhône depuis 2013



Localisation des accidents et des tués



En 2017, près de 80 % des accidents sont survenus en agglomération, soit 1747 accidents ayant entraîné 26 tués (34 tués en 2016).

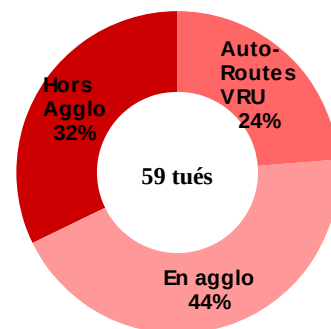
Le reste du réseau concentre 20 % des accidents mais plus de la moitié des tués : les accidents y sont 4 à 5 fois plus mortels qu'en agglomération.

Sur les autoroutes et les voies rapides urbaines, on compte 217 accidents et 14 tués (8 tués en 2016).

Sur les autres voies hors agglomération, on dénombre 248 accidents et 19 tués (20 tués en 2016).

La carte localisant les accidents mortels survenus en 2017 dans le département du Rhône est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques>, rubrique Transports

Réseau routier situé en agglomération : partie de routes situées entre les panneaux de début et fin d'agglomération.



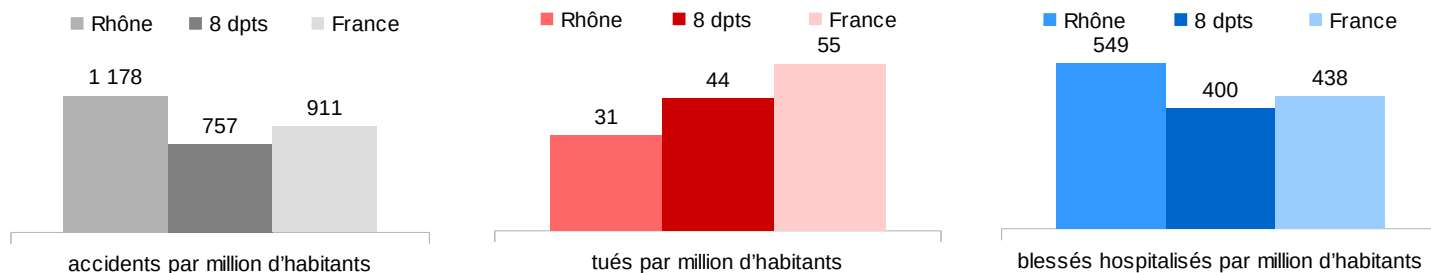
Définitions :

Le bilan des accidents corporels de la circulation routière est établi sur la base des données fournies par les forces de l'ordre, données centralisées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) et fiabilisées par l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR). Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une victime.

Parmi les usagers impliqués dans ces accidents, les usagers indemnes sont distingués des victimes, parmi lesquelles :

- les tués (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les blessés hospitalisés (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les blessés légers (ayant fait l'objet de soins médicaux, mais non hospitalisés plus de 24 heures).

Positionnement du Rhône par rapport à la France et aux 8 départements à métropole (*)

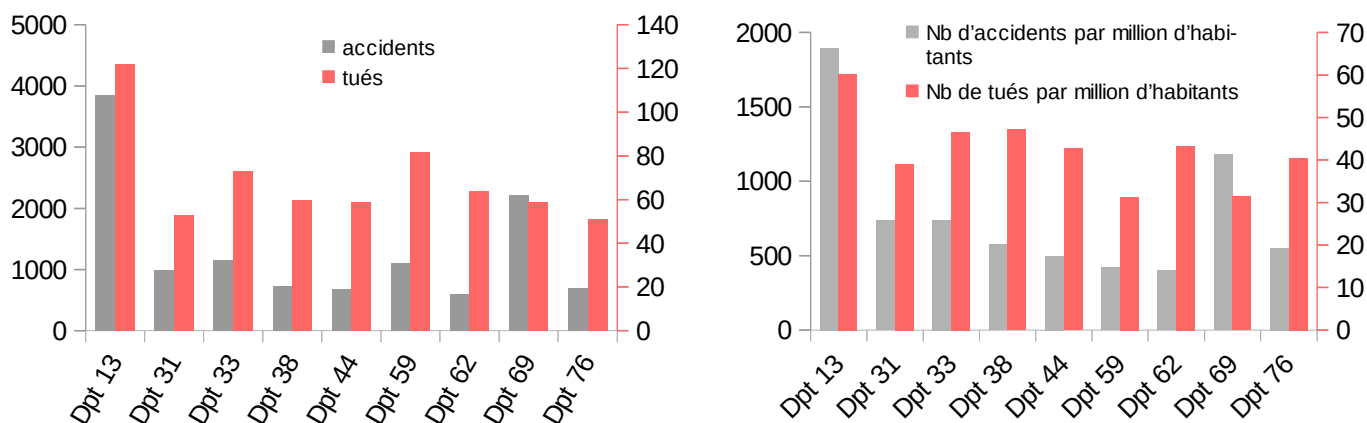


(*) : L'ONISR a classé l'ensemble des départements français suivant 9 typologies, permettant à ceux-ci de comparer leur accidentologie avec des départements présentant des caractéristiques proches.

Pour se comparer, le Rhône est ainsi classé parmi les « départements à métropole » suivants :

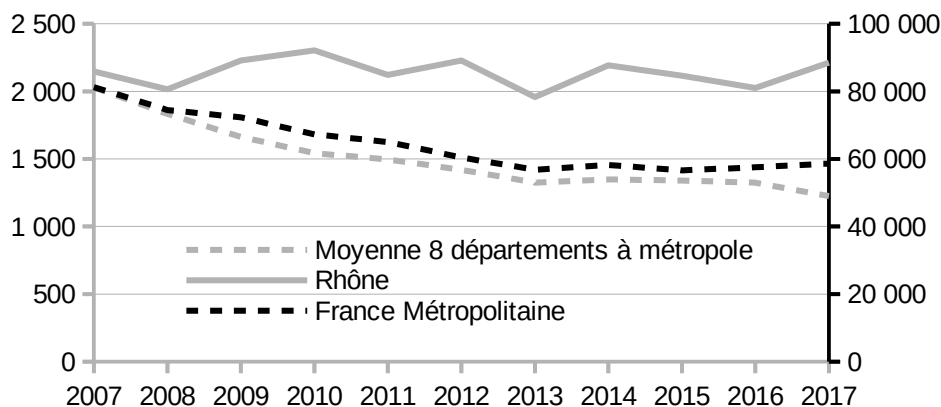
13 - Bouches-du-Rhône, 31 - Haute-Garonne, 33 - Gironde, 38 - Isère, 44 - Loire-Atlantique, 59 - Nord, 62 - Pas-de-Calais et 76 - Seine-Maritime.

Comparatif des données 2017 des 9 départements à métropole



Le Rhône, département le plus dense en terme de population, possède des taux plus élevés d'accidents et de blessés hospitalisés que la France et les autres départements de sa famille. Par contre, la proportion d'accidents mortels y est particulièrement faible. La part d'accidents liés aux déplacements dans le cadre du travail (y compris trajets domicile-travail) est plus forte dans le Rhône que dans les autres départements de la même catégorie.

Évolution sur 10 ans de l'accidentalité dans le Rhône, les départements à métropole et en France métropolitaine



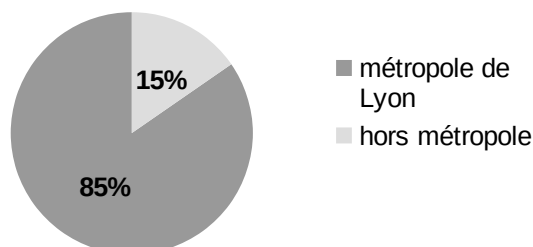
L'évolution du nombre d'accidents en France métropolitaine est à la baisse sur les 10 dernières années. Cette tendance est également constatée sur la majorité des départements à métropole.

Cette amélioration ne concerne pas le département du Rhône où on observe une stagnation du nombre des accidents sur cette même période.

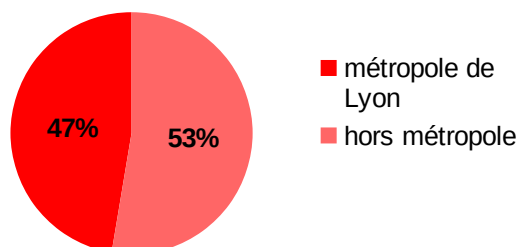
Répartition de l'accidentalité dans le Rhône : distinction métropole / hors métropole

En 2017, 1872 accidents corporels se sont produits sur le secteur de la métropole de Lyon qui ne couvre pourtant que 16 % du territoire départemental. Les 340 accidents hors métropole, plus graves car se situant le plus souvent hors agglomération, constituent plus de la moitié des accidents mortels survenant sur le département.

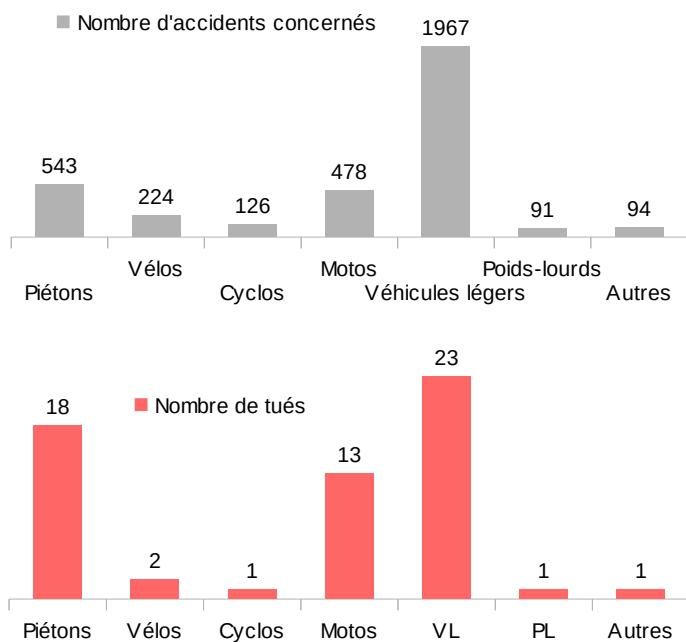
Répartition des accidents



Répartition des accidents mortels

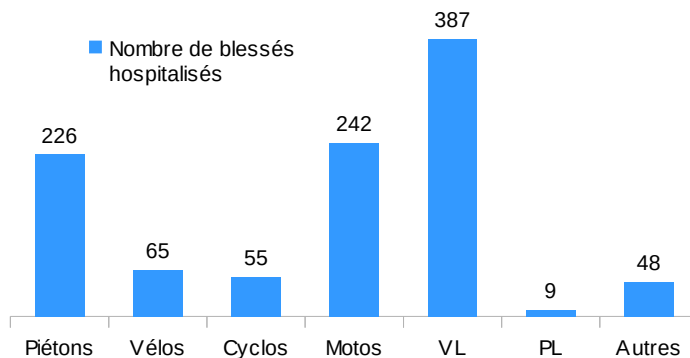


Répartition en fonction du mode de déplacement



Parmi les 2 212 accidents de la circulation survenus en 2017 :

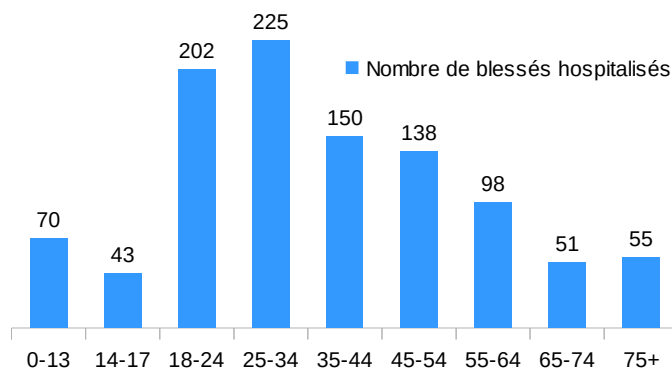
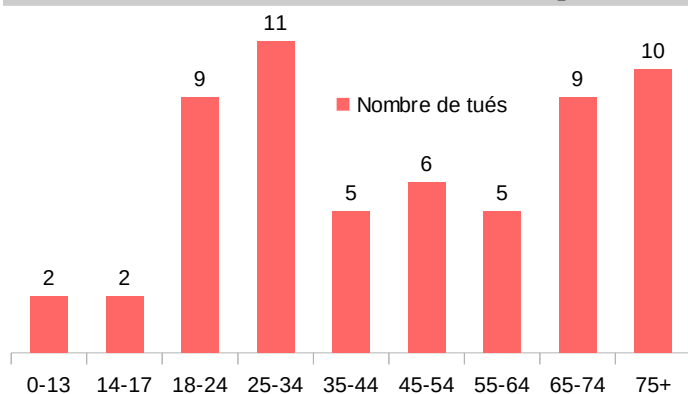
- 89 % impliquent un véhicule léger (VL) ;
- 27 % impliquent un deux roues motorisé (motos et cyclomoteurs) ;
- 25 % impliquent un piéton.



Les cyclomotoristes et motocyclistes subissent les lésions les plus graves : 611 victimes d'accidents sont recensées dont près de 50 % sont hospitalisés. On dénombre également 579 victimes piétons dont 40 % sont hospitalisés.

On observe une amélioration concernant les cyclistes avec 2 tués contre 6 en 2016 et un nombre de blessés en baisse.

Répartition en fonction de l'âge



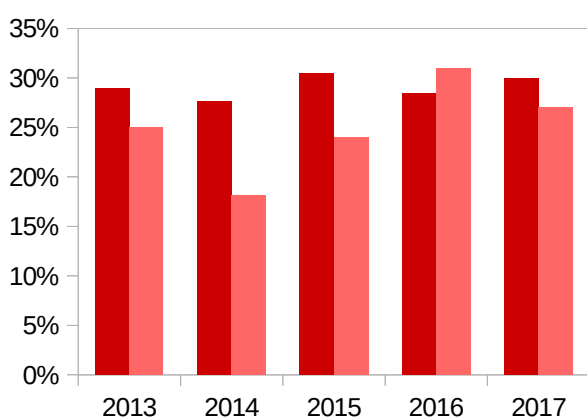
- 20 % des tués ont entre 25 et 34 ans ;
- 30 % des tués ont plus de 64 ans ;
- 40 % des blessés hospitalisés ont entre 18 et 34 ans ;

30 % des tués sont des piétons dont les 2/3 ont plus de 64 ans.

Comparé à 2016, toutes les classes d'âges ont été impactées par une augmentation surtout la classe des 65 ans et plus : 490 victimes, 19 tués et 106 hospitalisés.

Facteurs comportementaux

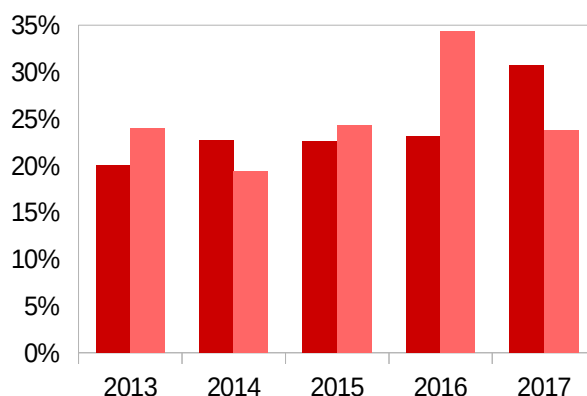
Part d'accidents mortels avec alcool



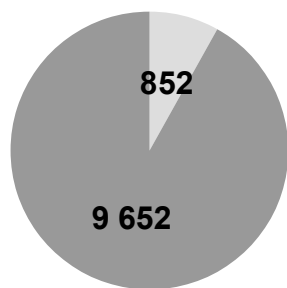
■ France
■ Rhône

En 2017, la tendance d'évolution est favorable pour le Rhône. Toutefois, l'alcool et les stupéfiants sont en cause dans près d'1 accident mortel sur 4.

Part d'accidents mortels avec stupéfiants

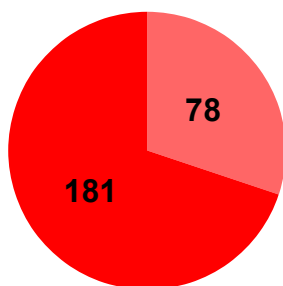


Nombre d'accidents



- sur routes bi-directionnelles hors agglomération
- sur le reste du réseau

Nombre d'accidents mortels



- sur routes bi-directionnelles hors agglomération
- sur le reste du réseau

Sur les 5 dernières années, 8 % des accidents corporels surviennent sur routes bidirectionnelles hors agglomération et génèrent 30 % des tués (contre 55 % au niveau national) et 17 % des blessés hospitalisés. Les 2/3 de ces accidents surviennent hors du secteur de la métropole de Lyon.

Abaissment à 80 km/h des routes bidirectionnelles depuis le 1^{er} juillet 2018

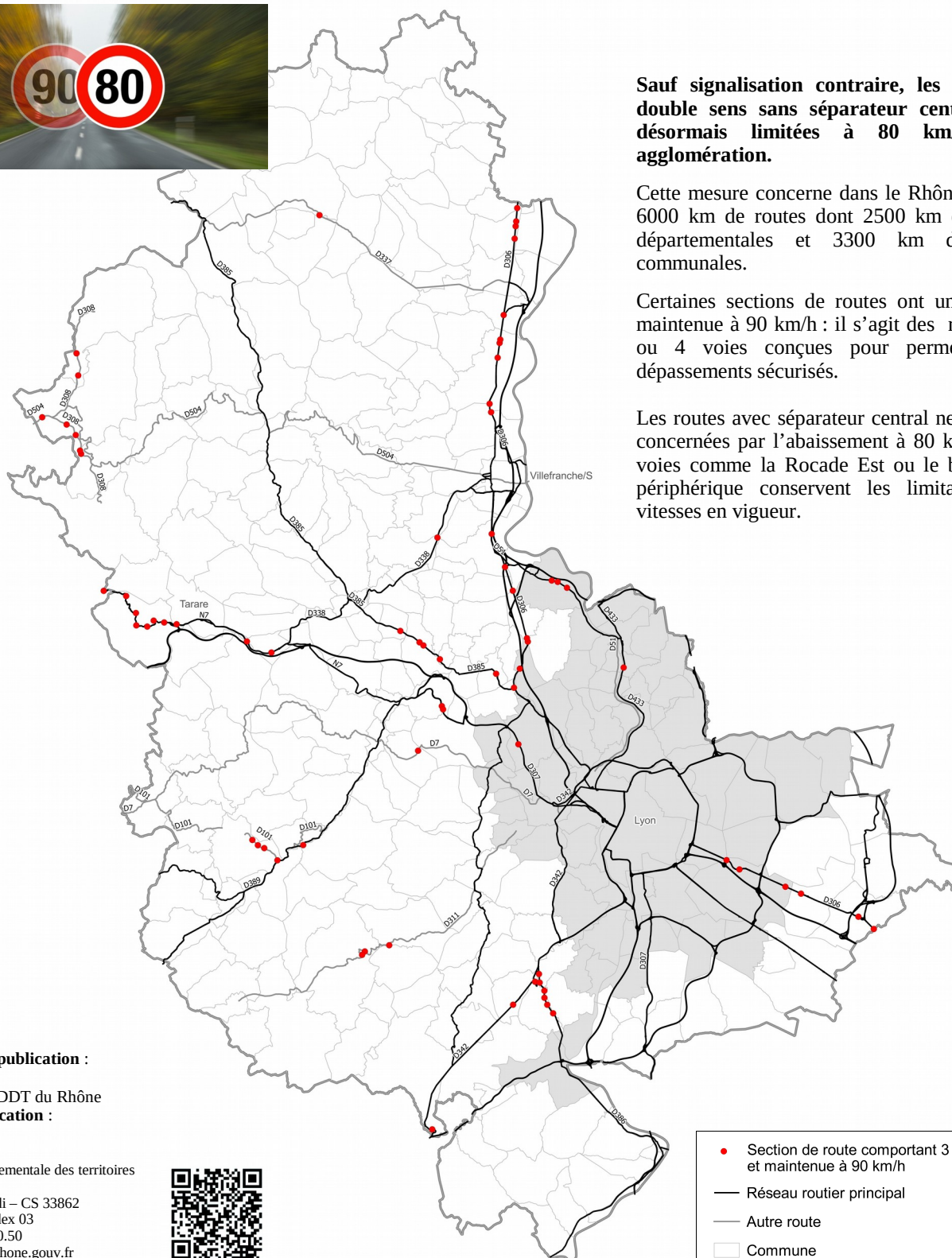


Sauf signalisation contraire, les routes à double sens sans séparateur central sont désormais limitées à 80 km/h hors agglomération.

Cette mesure concerne dans le Rhône près de 6000 km de routes dont 2500 km de routes départementales et 3300 km de voies communales.

Certaines sections de routes ont une vitesse maintenue à 90 km/h : il s'agit des routes à 3 ou 4 voies conçues pour permettre des dépassements sécurisés.

Les routes avec séparateur central ne sont pas concernées par l'abaissement à 80 km/h : des voies comme la Rocade Est ou le boulevard périphérique conservent les limitations de vitesses en vigueur.



- Section de route comportant 3 ou 4 voies et maintenue à 90 km/h
- Réseau routier principal
- Autre route
- Commune
- Métropole de Lyon

Directeur de publication :
Joël Prillard
Réalisation : DDT du Rhône
Date de publication :
Août 2018

Direction départementale des territoires du Rhône
165 rue Garibaldi – CS 33862
69401 Lyon Cedex 03
Tél : 04.78.62.50.50
Courriel : ddt@rhone.gouv.fr
Site officiel de la sécurité routière :
www.securite-routiere.gouv.fr

